

Conseil Portuaire

Andernos-les-bains

Ordre du jour



- 1. Etat d'avancement de la création du SMPBA;
- 2. Délimitation administrative des ports et schéma de vocation portuaire;
- 3. Validation du Compte Administratif 2016, Budget 2017 et orientations budgétaires 2018;
- 4. Evolutions tarifaires pour 2018;
- 5. Programmation envisagée;
- 6. Règlement Particulier de Police des ports du SMPBA;
- 7. Questions diverses



1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

-Objectif recherché:

Doter le Bassin d'Arcachon d'une structure opérationnelle d'ingénierie, de taille réduite, de proximité, proche des usagers des ports, orientée vers les travaux, la gestion et la police portuaire ainsi que le dragage.

-Mode de fonctionnement:

Dotations + subventions + recettes portuaires – frais de fonctionnement dont masse salariale => capacité d'investissement et d'entretien des installations.

=> Arrêté du Prefet du 11 juillet 2017 et création effective le 13 juillet 2017.





- Equipes en place à Audenge et Certes;
- 3 recrutements en cours (agents portuaires et conducteur de travaux);
- Budget 2017 avec transferts crédits CD33;
- Nouveaux périmètres des ports;
- Convention avec le SIBA pour la maitrise d'œuvre du dragage;
- Transferts des budgets annexes des communes 2018;
- Créations ZMEL Ares, Andernos, Lanton;
- Schémas de vocations portuaires;
- Création administrative et juridique;
- Programmation 2018





2. Le Périmètre des ports



- Opportunité de mise à jour des limites portuaires: Arrêtés de 1984, hétérogénéité des limites et des principes, prise en compte des évolutions autant à terre que sur l'eau;
- Principe retenu: les infrastructures portuaires sont celles qui concourent au fonctionnement du port et qui sont au plus proche du périmètre géographique du port;
- -Réflexions et impacts en terme de balisage et de dragage;
- Travaux sur le Schéma de vocation portuaires en vue du prochain CTAOT (et CCM);
- Périmètre retenu (courrier du 12/10/2017 vers DDTM):





3. Validation Compte Administratif 2016, Budget 2017 et orientations budgétaires 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	11
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	687 207.26	990 015.83	+302 808 57
(mandats et titres)	Section d'investissement	545 578.78	655 792.62	+110 213.84
		+	+	
REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)		96 250.34	
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	148 874,65	90 230.34	

	TOTAL (réalisations + reports)	DEPENSES 1 381 860.69	RECETTES 1 742 058.79	SOLDE D'EXECUTION (1) +360 398.10
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section d'exploitation			
	Section d'Investissement	105 139.50		
N+1 (2)	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	105 139,50		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	687 207.26	1 086 266 17	+399 058.91
	Section d'investissement	799 592.93	655 792 62	-143 800.3
	TOTAL CUMULE	1 486 800.19	1 742 058 79	+255 258.60

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap	Election	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	L DE LA SECTION D'EXPLOITATION		
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	105 139.50	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 139.50	
2183 2135	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERI INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRI	14 200.00 90 939 50	
	[]Opérations d'équipement n°	80 838.00	
15	Opération pour compte de tiers n° - [] (3)		

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

⁽²⁾ Les restes à répliser de le section d'exploitation comes pandent en dépenses, aux déparaus engagées non mandatées et non nattachées telles qu'alias responsent de la comptabilité des engagements et en recottes, aux recettes certaines proyent pas donné leu à l'érisation d'un tive et non nattachées (R.2311-11 du COCT). Les restes à finitieur de la section d'investisainent consepondent en déparate, aux dépenses engagées non mandatées et 31/12 de l'auxincies précédent telles qu'elles respondent et de la comptabilité des engagements et aux recettes outre d'auxince précédent (R.2311-11 du CGCT).

^[3] Le chapitre 45 doit être détailé conformément au plan de complex, bant en recettes qu'en départaes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	
THOU THOU I	A1

EXPLOITATION

V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
O T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 228 458.60	973 200.00
-	+		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		+
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		255 258.60
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 228 458.60	1 228 458.60

INVESTISSEMENT

V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
0 T E	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 467 643.75	1 517 050.31
-	+		
REPO	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	105 139.50	•
R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		55 732.94
F		-	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 572 783.25	1 572 783.25
F		OTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 801 241.85	2 801 241.85

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice

Pour la section d'invastissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressorient de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice



⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exècution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



Orientations 2018:

- Dotation CD33: 2,6 M€

- Enveloppe 2018 La Teste: 2 M€

- Redevances 2018: 1,7 M€

- Fonctionnement dont MS: 1 M€

- Emprunts « historiques »: 600 k€

=>3M€ en Investissement, dragage, entretien maintenance (plus port du Rocher LT)

4. Evolutions tarifaires pour 2018;

PORTS
DU BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT MIXTE

- ⇒ Opportunité d'homogénéisation à l'échelle des 14 ports;
- ⇒ Simplification des tarifications existantes;
- ⇒ Application homogène de la réglementation (domanialité et équipement);
- ⇒ Offre future de demande AOT et paiement en ligne, déploiement d'un outil unique;
- ⇒ Lisibilité tarification / service
- ⇒ Une contrainte d'entrée: pas d'augmentation en 2018;
- ⇒ Grands principe de la tarification et projet:

REDEVANCES PLAN D'EAU (TARIFS en euros TTC)

1/ Redevances d'occupation (domaniale)

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Redevance annuelle	Redevance mensuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance journalière ou nuitée
	Basse saison du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
€	€	€	€	€

NB: Occupation hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics

Navire multicoque	*1,5
Navire au ponton	-30%
patrimoine :	
Tout navire au ponton patrimoine	
fait l'objet d'une sélection par un	
jury	

NAVIRES CLIENTS DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration) :

Nb d'emplacements demandés * L moyenne demandée par emplacement * €

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'industrie nautique

POSTE d'AMARRAGE

PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES

PUBLICS AMENAGES:

Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance

2/ Redevances d'équipement (plaisanciers)

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1	Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Ponton amenage	Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	I Indaird nan
Montant annuel et au m (en euros)	€	€	€	€
Montant mensuel et au m (en euros)		€	€	€

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ère ligne	€	€	€	€
2ème ligne et suivantes	€	€	€	€

4 / Inscription et	
renouvellement sur liste	€/an/par liste
<mark>d'attente</mark>	

5 / Déplacement sur corps	€
mort de sécurité	

REDEVANCES TERRESTRES (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation

ELEMENT D'OCCUPATION			
TP			
TP + Quai SMPBA			
TP + Cabane SMPBA			
TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA			
Terrasse de dégustation ostréicole			
TP et bâti de restaurants et commerces			
Forfait supplémentaire pour le navire de plaisance du titulaire			

<u> 4CT</u>	ΊV	ITE	S

% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)

Transformateur EDF

Ouvrage d'opérateur de téléphonie

2 / Redevances outillage

Portique/Potence entrenus par le SMPBA

Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA

Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées par le SMPBA

Cale de mise à l'eau de Canal (pour navire > 30 m)

Aire de carénage

Bassin à flot

Stockage de marchandises et assimilées sur zone de sécurité publique SMPBA

5. Opérations envisagées;

- ⇒ Réhabilitations de quais Port ostréicole;
- ⇒ Création aire de carénage;
- ⇒ Dragage entrée du port du Betey;
- ⇒ Dragage entrée du port Ostréicole;
- ⇒ Aménagement plaisance, halte nautique port ostréicole;
- ⇒ Aménagement, sécurisation voiries;
- ⇒ Réhabilitation prises d'eau;
- ⇒ Réhabilitation musoir d'entrée port du Bétey;
- ⇒ Aménagement global/évolutions port du Betey;
- $\Rightarrow \dots$



6. Règlement Particulier de Police des ports du SMPBA;



- ⇒ Délibération du 13 septembre visant à engager l'adoption d'un règlement de police à l'échelle du périmètre SMPBA;
- ⇒ Sera complété par un règlement de gestion;



7. QUESTIONS;